

Demande d'Inscription Formation Produits Siemens Healthcare



Formation

Intitulé :

Date du Stage :

Laboratoire

Nom du laboratoire :

Adresse :

Code Postal et Ville :

Nom du Responsable Formation du Laboratoire

Titre Nom et Prénom :

Adresse mail :

Tél. N° :

Fax N° :

Tous les documents relatifs aux stages Siemens Healthcare (Invitation, Convention, Attestations, ...) sont transmis au Responsable Formation du Laboratoire.

Participants

Titre

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

Titre

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

Titre

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

Titre

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

Visa du Responsable Formation et cachet du Laboratoire

Je déclare avoir lu, compris et accepté les modalités générales de formation ci-jointes

Toute inscription à une formation produits ne sera définitivement enregistrée qu'à réception de ce formulaire dûment complété et signé par le Responsable du Laboratoire.

Siemens Healthcare

Centre de Formation

40 avenue des Fruitières 93527 Saint Denis Cedex

Tél. N° : 01 85 57 06 89 ou 90 – Fax N° : 01 49 22 27 06

email: dx-formation-france-fr.team@siemens-healthineers.com

1. Dispositions générales et inscription

Toute inscription à un stage de formation implique l'adhésion entière et sans réserves du Client aux présentes Modalités Générales de Formation de Siemens Healthcare (« Siemens »).

Toute inscription est définitive à réception par le Centre de Formation du **Formulaire d'Inscription** dûment complété, tamponné et signé par le Client et retourné soit par courrier, soit par fax, soit par email.

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée. En cas de demande groupée, le nombre de place par stage pourra être limité à deux inscriptions par session et par Client.

Tout stagiaire participant à l'une des formations s'engage à respecter les consignes d'hygiène et de sécurité en vigueur sur le lieu du stage, qui lui seront remises au début de chaque formation.

2. Tarif

Les prestations, par personne et par stage, sont fournies au prix en vigueur lors de l'inscription. La liste des prix figure au **Tarif de Formation** et peut être communiquée sur demande.

La prestation standard inclut le stage et le matériel pédagogique, ainsi que l'hospitalité. Tout stage commencé est intégralement dû.

3. Annulation / Ajournement

a) Annulation de l'inscription à l'initiative Client :

Toute demande d'annulation d'une inscription à l'initiative du Client doit être notifiée par écrit au Centre de Formation et parvenue 15 jours avant le début de la formation.

Dans le cas d'une annulation moins de 15 jours avant la date de début du stage, une facture correspondant à 100 % du montant du stage sera adressée au Client.

Le Client peut cependant faire remplacer le participant. Dans ce cas, il devra communiquer au Centre de formation, au moment de l'annulation, un nouveau formulaire d'inscription avec le nom et les coordonnées du remplaçant.

b) Annulation à l'initiative du Centre de Formation

Le Centre de Formation se réserve le droit de reporter une formation soit en raison d'un nombre de participants jugé pédagogiquement insuffisant, soit en raison de l'absence du formateur ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Dans ce cas, le Centre de Formation s'engage à prévenir immédiatement chaque participant par écrit et à lui proposer une inscription prioritaire sur la prochaine session de la formation concernée en fonction des places disponibles. Aucune indemnité de quelque sorte que ce soit ne sera due par Siemens à ce titre.

4. Horaires de la formation

Les horaires de la formation sont indiqués sur le programme de formation qui sera joint à la lettre d'invitation envoyée au Client après inscription.

5. Convention / Facturation

Toute action de formation est assurée dans le cadre d'une **Convention de Formation** conclue entre le Client et le Centre de Formation. La convention de Formation sera envoyée par Siemens après inscription du Client et devra être retournée au Centre de formation par le Client, dûment datée et signée.

Le coût du stage peut-être pris en charge sur le budget de formation continue du Client soit directement, soit par l'intermédiaire d'un organisme collecteur.

Siemens communiquera au Client les pièces justificatives suivantes : la facture, la convention de formation, l'attestation de formation ainsi que le programme de stage. Toute pièce additionnelle sera envoyée par Siemens sur demande écrite du Client.

La facture est envoyée au Client ou, sur demande du Client, à l'organisme collecteur, à l'issue de chaque stage.

6. Attestation et Evaluation

Chaque participant signe chaque jour, à l'issue de chaque demi-journée, une feuille d'émargement attestant de sa présence au stage. A l'issue de la formation un certificat est remis au stagiaire.

Une appréciation qualitative du stage est demandée à chaque participant.

Une attestation de formation avec évaluation individuelle des acquis de connaissances est ensuite adressée par courrier au Responsable du Client et/ou Responsable Formation du Client.

7. Hospitalité

Sauf dispositions contraires précisées dans la **Convention de Formation**, le Tarif de Formation intègre de façon standard l'hébergement, les petits déjeuners, et déjeuners.

Les seuls frais de transports éventuellement pris en charge par Siemens se limiteront au train grandes lignes seconde classe ou avion classe éco.

Ces mesures d'hospitalité ont pour but strict la participation à une session de formation et ne s'appliqueront qu'aux dates précises de la session.

Le Centre de formation assure lui-même la gestion des commandes et des dépenses de ces mesures d'hospitalité. Aucune dépense d'hospitalité ne pourra être remboursée au stagiaire par Siemens Healthcare. Toutes les autres dépenses restent à la charge du stagiaire.

Le cas échéant, les modalités de formation feront l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'instance ordinaire compétente sur le fondement de l'article L.4113-6 du code de la santé publique.

Conformément à cet article, Siemens ne prend en charge que les frais dont le montant reste d'un niveau raisonnable et qui sont strictement limités à l'objectif professionnel et scientifique de la Formation. Siemens ne couvrira en aucun cas des dépenses étendues à des personnes autres que le stagiaire ou des dépenses d'ordre privé ou de loisirs.

8. Responsabilité

Siemens est tenu à une obligation de moyens quant à l'adéquation de la formation aux attentes du Client. La responsabilité de Siemens ne saurait être engagée qu'en cas de faute commise par Siemens et prouvée par le Client ou le stagiaire. Sauf cas de faute lourde et réparation des dommages corporels, la responsabilité de Siemens est expressément exclue pour tous dommages indirects et/ou immatériels subis par le Client ou stagiaire, et limitée à la valeur de la formation.

9. Propriété intellectuelle

L'ensemble des documents remis au cours de la formation constitue des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation totale ou partielle des contenus de formation sont strictement interdites et ce quels que soient le procédé et le support utilisés.

10. Données personnelles

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'inscription du stagiaire (formation, logistique), à la gestion des places disponibles au sein des Centres de Formation Siemens, à l'envoi de tous documents relatifs à la formation. Les destinataires des données sont les Centres de Formation Siemens.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Centre de Formation à l'adresse suivante :

dx-formation-france-fr.team@siemens-healthineers.com

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, ceci entraînant l'impossibilité pour Siemens de procéder à l'inscription du stagiaire.

11. Droit applicable - attribution de compétence

Le droit français est applicable à l'ensemble des relations entre Siemens et le Client ou stagiaire. En cas de litige, à défaut de règlement amiable, le tribunal de commerce de Bobigny aura compétence exclusive.

12. Entrée en vigueur :

Les présentes modalités générales entrent en vigueur le **1/09/2012**. Elles annulent et remplacent toutes autres modalités générales de formation pouvant figurer sur les documents Siemens.

- Version 2 du 01/09/2012 - Rev 07/2016